

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Madame Marlène Deschesnes, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller
Madame Suzie Cantin, conseillère
Monsieur Tony Paré, conseiller

ABSENCES : Aucune

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : cinq (5) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et des séances extraordinaires du 15 avril et du 22 avril.
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois d'avril 2024
- 2.4. Liste des comptes du mois d'avril 2024
- 2.5. Rapport du maire

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Offre de vente – lotissement du lot 4 807 556
- 3.2. Offre de vente – lotissement du lot 4 808 011
- 3.3. Appui aux démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini – ÉMIPIC
- 3.4. Appui à la Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 3.5. Entente modifiant l' « Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets »
- 3.6. Soumissions pour la reconstruction d'un ponceau sur la route Doucet (T40)
- 3.7. Démission du Directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 4.1. Amendement règlement 287-2024 – Tarification des services, Location chalet camping au soleil levant

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Embauche au poste d'ouvrier aux travaux publics – Monsieur Christopher Dubé
- 5.2. Ajustement salarial – Jérôme Cantin

6. RAPPORT DES COMITÉS

7. CORRESPONDANCE

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1. Autorisation des heures supplémentaires à temps simple pour le directeur général et greffier-trésorier

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Cantin,

917-05-24

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec les modifications demandées.

2.2. **EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 AVRIL ET DU 22 AVRIL.**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

918-05-24

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et des séances extraordinaires du 15 avril et du 22 avril avec les corrections demandées.

2.3. **APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS D'AVRIL 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tony Paré,

919-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 11 963.72 \$ pour le mois d'avril 2024.

2.4. **LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

920-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 97 218.39 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 80 225.88 \$ pour le mois d'avril 2024.

2.5. **RAPPORT DU MAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

921-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le dépôt du Rapport du Maire qui résume, essentiellement, les États financiers ainsi :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2022	2023
Taxes	456 271 \$	464 646 \$
Compensation tenant lieu de taxes	29 403 \$	33 229 \$
Transferts gouvernementaux	363 472 \$	374 048 \$
Services rendus	33 580 \$	44 866 \$
Autres revenus	29 951 \$	30 420 \$
TOTAL DES REVENUS	912 677 \$	947 209 \$

CHARGES	2022	2023
Administration générale	218 681 \$	263 984 \$
Sécurité publique – police	21 586 \$	22 407 \$
Sécurité publique – incendie	45 507 \$	54 354 \$
Sécurité publique – autres	5 945 \$	4 430 \$
Transport – voirie	147 171 \$	193 179 \$
Transport – enlèvement de la neige	73 868 \$	79 857 \$
Transport – autres	4 921 \$	5 561 \$

Hygiène du milieu – eau et égouts	56 615 \$	106 316 \$
Hygiène du milieu – matières résiduelles	47 958 \$	51 780 \$
Santé et bien-être	9 215 \$	6 843 \$
Aménagement urbanisme et développement	28 536 \$	20 278 \$
Loisirs et culture	95 867 \$	92 100 \$
Frais de financement	17 479 \$	188 087 \$
Amortissement des immobilisations	196 634 \$	246 887 \$
TOTAL DES CHARGES	969 983 \$	1 336 063 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE L'EXERCICE)	(57 306 \$)	(388 854 \$)
Amortissement des immobilisations	196 634 \$	246 887 \$
Remboursement dette à long terme	(35 592 \$)	(54 429 \$)
Affectations :		
• Activités d'investissement	(6 467 \$)	(15 569 \$)
• Excédent (déficit) accumulé	(8 384 \$)	83 746 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DEL'EXERCICE À DES FINS FISCALES	88 885 \$	(128 219 \$)

L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2023 est de 100 883 \$.

La liste des contrats de 25 000 \$ ou plus octroyés par appel d'offres et des contrats de plus de 2 000\$ du même contractant totalisant plus de 25 000 \$ est disponible au bureau de la Mairie et sera distribué, de même que le rapport du maire complet, à chacune des portes de la Municipalité.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. OFFRE DE VENTE – LOTISSEMENT DU LOT 4 807 556

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit acquérir une portion du lot 4 807 556, propriété de monsieur Marcel Bernier, pour la réalisation de ces travaux en lien avec la reconstruction d'un ponceau (T40) sur la route Doucet,

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Bernier désire céder la portion du lot concerné pour la somme de 1\$ en plus de l'équivalent d'un (1) voyage de dix (10) roue, soit approximativement 15 tonnes métriques de « gravier » (pierre concassé) de type 0-3/4, livrée à même le lot 4 807 556 ou auront lieu les travaux,

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente est toujours conditionnel à l'obtention des autorisations nécessaires des instances concernées et au financement du projet,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Cantin,

922-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de vente de monsieur Marcel Bernier au montant de 1\$ et la livraison d'approximativement 15 tonnes métriques de « gravier » (pierre concassé) de type 0-3/4,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise monsieur Martial Gauthier, maire et monsieur Alexandre Pigeon, directeur-général et greffier trésorier, à signer l'acte de vente et les documents nécessaires à la vente,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise monsieur Alexandre Pigeon, directeur-général et greffier trésorier, à entamer les démarches légales auprès du cabinet de notaires « CSM Notaires » afin de procéder à l'achat d'une portion du lot concernés.

3.2. OFFRE DE VENTE – LOTISSEMENT DU LOT 4 808 011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit acquérir une portion du lot 4 808 011, propriété de « BOEUFS ERIC & FABIEN VILLENEUVE (LES) S.E.N.C. », pour la réalisation de ces travaux en lien avec la reconstruction d'un ponceau (T40) sur la route Doucet,

CONSIDÉRANT QUE « BOEUFS ERIC & FABIEN VILLENEUVE (LES) S.E.N.C. », désire céder la portion du lot concerné pour la somme de 1\$,

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente est toujours conditionnel à l'obtention des autorisations nécessaires des instances concernées et au financement du projet,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Cantin,

923-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de vente de « BOEUF ERIC & FABIEN VILLENEUVE (LES) S.E.N.C. », au montant de 1\$;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise monsieur Martial Gauthier, maire et monsieur Alexandre Pigeon, directeur-général et greffier trésorier, à signer l'acte de vente et les documents nécessaires à la vente,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise monsieur Alexandre Pigeon, directeur-général et greffier trésorier, à entamer les démarches légales auprès du cabinet de notaires « CSM Notaires » afin de procéder à l'achat d'une portion du lot concernés.

3.3. APPUI AUX DÉMARCHES DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI – ÉMIPIC

ATTENDU QUE, depuis peu, il a été constaté une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini, tout particulièrement dans son centre-ville;

ATTENDU QU'afin de remédier ou de diminuer la pression liée à cette problématique, plusieurs organismes du milieu de Maria-Chapdelaine se sont mobilisés et constitué une Table de concertation des organisations préoccupées par ce phénomène et ont réussi à mettre à la disposition des personnes affligées par l'itinérance une maison appelée « Halte-chaleur »;

ATTENDU QUE l'enjeu lié à l'itinérance à Dolbeau-Mistassini ne peut pas être supporté uniquement par le milieu de Maria-Chapdelaine et requiert des ressources spécialisées afin d'intervenir judicieusement auprès de ces personnes qui souffrent plus souvent qu'autrement de problèmes sociaux et de santé mentale;

ATTENDU QUE ce sujet a fait l'objet d'une requête auprès des instances gouvernementales au cours des dernières semaines par le conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini (résolution no 24-03-76) afin de soutenir le milieu en cette matière et a également fait l'objet d'une discussion et d'une recommandation de la part du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Maria-Chapdelaine lors de sa dernière réunion tenue le 26 mars dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini est qualifiée de « Pôle urbain » principal au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine et que ladite Ville est un pôle de services pour les contribuables de tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'en s'appuyant sur la « Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir », le gouvernement du Québec a adopté le « Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 - S'allier devant l'itinérance »;

ATTENDU QUE cette Politique nationale vise à interpeller et à mobiliser tous les acteurs de la société civile concernés par le phénomène de l'itinérance autour de six principes directeurs: le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Cantin,

924-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines appuie formellement les démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini et requiert des instances gouvernementales de soutenir le milieu de Maria-Chapdelaine afin de mettre en œuvre des actions concrètes visant à soutenir les personnes vulnérables et en situation d'itinérance dans le milieu urbain de la Ville de Dolbeau-Mistassini, entre autres et notamment par la mise sur pied d'une Équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC), ces derniers relevant du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux intervenants suivants:

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- Mme France Guay, présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Marika Bordes, directrice des programmes en santé mentale, dépendances et itinérance;
- M. Gilles Dufour, maire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et président du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Capitaine Patrick Paquet, directeur du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec;
- Lieutenant Dany Champagne, responsable de l'ÉMIPIC du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec; et,

- Sergent Serge Paradis, responsable du poste de la MRC de Maria-Chapdelaine de la Sûreté du Québec.

3.4. APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux intervenants suivants:

- La vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland,
- Au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser,
- Au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez,
- Au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard,
- À la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest,
- Aux députés fédéral et québécois de notre territoire, M. Alexis Brunelle-Duceppe et Mme Nancy Guillemette
- Au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce
- Au président de la FQM, M. Jacques Demers.

3.5. ENTENTE MODIFIANT L' « ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GÉANT ET L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX OBJETS »

CONSIDÉRANT l' « Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » signée par la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après « Entente 2021 »), cette Entente 2021 ayant été l'objet de modifications par les MUNICIPALITÉS :

- En 2022, lesquelles modifications ont été approuvées par la ministre en vertu d'un décret ministériel donné le 5 avril 2023; et
- En 2023, lesquelles modifications ont été approuvées par la ministre en vertu d'un avis donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les MUNICIPALITÉS souhaitent modifier à nouveau l'Entente 2021 afin d'en modifier la durée ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime opportun de signer l'Entente modifiant l'« Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » qui lui a été présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

926-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise M. Martial Gauhtier, maire et M. Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier à signer l'Entente modifiant l' « Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » pour une durée de 15 ans.

3.6. SOUSSIONS POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE DOUCET (T40)

CONSIDÉRANT le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a procédé à une demande de soumission sur appel d'offres publics pour la reconstruction d'un ponceau sur la route Doucet (T40);

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions furent reçues et analysées par MSH Service conseils, et que celle de « Excavation Ouellet » répond aux exigences des documents de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est de l'ordre de 36.13 % plus bas que l'estimation préparée par MSH le 26 septembre 2023, et que l'écart avec le 2e plus bas soumissionnaire est de 47 956.71 \$, soit 15.26 %;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la soumission est toujours conditionnelle à l'obtention des autorisations nécessaires des instances concernées ;

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

927-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par « Excavation Ouellet » et leur adjuge un contrat au montant total de 266 194.29 \$, hors taxes, pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau T40 sur la route Doucet; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 289-2024 et à l'obtention des autorisations nécessaires des instances concernées ;

QUE le directeur général et greffier trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le dit contrat avec l'entrepreneur « Excavation Ouellet »; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 272-2021 et à l'obtention des autorisations nécessaires des instances concernées ;

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 289-2024.

3.7. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu la démission de M. Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, effective à partir du 1^{er} juillet 2024,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

928-05-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la démission de monsieur Alexandre Pigeon,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise M. Martial Gauthier, maire, à faire les démarches nécessaires afin de trouver et nommer un directeur général et greffier trésorier par intérim,

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION – PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT – 287-2024 – TARIFICATION DES SERVICES

Madame Carolle Bouchard. **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption un règlement décrétant un amendement au règlement 287-2024 – Tarification des services, afin d'y rajouté les frais de location du chalet au camping Au soleil levant.

Un projet d'amendement au règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

4.1 PROJET D'AMENDEMENT RÈGLEMENT 287-2024 – TARIFICATION DES SERVICES, LOCATION CHALET CAMPING AU SOLEIL LEVANT

ATTENDU que l'avis de motion du présent amendement au règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 et que le projet d'amendement au règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR _____,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines décrète ce qui suit :

ARTICLE 9. Le tarif de location par nuitée du chalet au camping Au soleil levant soit fixé à 160 \$/nuit, literies non-incluses et hors taxes et frais applicables et le tarif à la semaine de 960 \$/nuit, literies non-incluses et hors taxes et frais applicables

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 EMBAUCHE D'UN OUVRIER AUX TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR CHRISTOPHER DUBÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines accompagné du directeur général ont procédé à des entrevues d'embauche pour le poste d'ouvrier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil de procéder à l'embauche de monsieur Christopher Dubé;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et de procéder à l'embauche de monsieur Christopher Dubé au poste d'ouvrier aux travaux publics;

D'autoriser monsieur Martial Gauthier, maire, et monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat de travail de monsieur Christopher Dubé;

D'offrir à monsieur Christopher Dubé un taux horaire de 21\$/heure pour le poste d'ouvrier aux travaux publics.

5.2 AJUSTEMENT SALARIAL – JÉRÔME CANTIN

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Cantin,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ajuster le salaire de monsieur Jérôme Cantin à 21\$/hrs;

D'autoriser monsieur Martial Gauthier, maire, et monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat de travail de monsieur Jérôme Cantin;

6 RAPPORT DES COMITÉS

Madame Carolle Bouchard mentionne qu'elle a participé à la dernière réunion de la commission des loisirs où les profits de la dernière édition du Carnaval de 8 443.71 \$ ont été remis à la Commission des loisirs. 1 443.71 \$ ont été mis en réserve pour la prochaine édition du carnaval et 7 000.00 \$ a été conservé par la Commission des loisirs.

Madame Carolle Bouchard a également participé à la dernière réunion du Comité Forêt où le déboursement de 20 000.00 \$ à la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour son projet de chalet locatif sur le terrain du camping a été accordé.

Madame Carolle Bouchard a également participé à la dernière rencontre du « comité de parents » pour la fondation d'une maison des jeunes.

Madame Marlène Deschesnes mentionne qu'elle a participé à la dernière rencontre du Comité d'embellissement de Saint-Edmond-les-Plaines où le déroulement de la saison a été discuté.

7 CORRESPONDANCE

8 AFFAIRES NOUVELLES

8.1. AUTORISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À TEMPS SIMPLE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de ressource au poste de responsable des travaux publics depuis décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines tâches et obligations associées au poste vacant des travaux publics doivent tout de même être remplies;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

931-05-24

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, à travail plus de 35 heures/semaine et réclamer ces heures supplémentaires à temps simple jusqu'à ce que le conseil le juge nécessaire.

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été répondues.

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

932-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :25.

Martial Gauthier
Maire

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».